

Du montage de projet au paiement des aides

L'instruction technique d'une demande d'aide

Les grandes étapes

- *En gras : ce qu'il vous appartient de faire en tant que maître d'ouvrage*

ÉMERGENCE

- Information en amont et échange avec l'instructeur technique
- Conseil et accompagnement dans le montage du projet
- Vérification de l'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau

DEMANDE D'AIDE

- **Transmission de votre demande accompagnée d'un dossier complet. Vous ne pouvez pas commencer l'opération avant d'avoir reçu un accusé réception de complétude de votre dossier**
(des formulaires sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau)

INSTRUCTION

- Vérification de la complétude du dossier et demande éventuelle de pièces manquantes
- Envoi par l'agence de l'eau d'un accusé de réception du dossier complet
- Instruction par l'agence de l'eau sous 2 à 4 mois

DÉCISION ET NOTIFICATION

Instruction technique du dossier d'aide

Vos interlocuteurs

Le chargé
d'opérations

Phase d'émergence

- *En gras : ce qu'il vous appartient de faire en tant que maître d'ouvrage*

ÉMERGENCE

- Information en amont et échange avec l'instructeur technique
- Conseil et accompagnement dans le montage du projet
- Vérification de l'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau

DEMANDE D'AIDE

- Transmission de votre demande accompagnée d'un dossier complet. Vous ne pouvez pas commencer l'opération avant d'avoir reçu un accusé réception de complétude de votre dossier
(des formulaires sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau)

INSTRUCTION

- Vérification de la complétude du dossier et demande éventuelle de pièces manquantes
- Envoi par l'agence de l'eau d'un accusé de réception du dossier complet
- Instruction par l'agence de l'eau sous 2 à 4 mois

DÉCISION ET NOTIFICATION

- Les échanges ayant cours durant cette phase d'émergence ne garantissent pas l'aboutissement de l'instruction de l'aide.
- Ces échanges ne peuvent être retenus comme date de dépôt du dossier de demande d'aide.

Elaboration de la demande d'aide

- *En gras : ce qu'il vous appartient de faire en tant que maître d'ouvrage*

ÉMERGENCE

- Information en amont et échange avec l'instructeur technique
- Conseil et accompagnement dans le montage du projet
- Vérification de l'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau

DEMANDE D'AIDE

- **Transmission de votre demande accompagnée d'un dossier complet.**
Vous ne pouvez pas commencer l'opération avant d'avoir reçu un accusé réception de complétude de votre dossier
(des formulaires sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau)

INSTRUCTION

- Vérification de la complétude du dossier et demande éventuelle de pièces manquantes
- Envoi par l'agence de l'eau d'un accusé de réception du dossier complet
- Instruction par l'agence de l'eau sous 2 à 4 mois

DÉCISION ET NOTIFICATION

Obligation d'utiliser le formulaire de demande ad hoc disponible sous :

https://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides

Le remplir en entier et le faire signer par le représentant habilité de votre structure

L'accompagner de toutes les pièces administratives et techniques listées et éventuellement des pièces demandées par votre interlocuteur lors de la phase d'urgence

Nommer les pièces jointes de manière synthétique !

Autant que possible fournir des pièces sous un format informatique dont le contenu est réutilisable (MsOffice, OpenOffice...) même en doublon de pièces devant être signées par le représentant habilité de votre structure (exemple : annexe animation signée de votre président ; une fois scannée elle est fournie au format PDF ou image non éditable ; du coup joindre la même annexe animation au format Excel, ou OpenOffice (celle que vous avez fournie pour la signature))

Pour les demandes qui nous concernent les montants éligibles doivent être supérieurs à 10 000 € TTC (8 333,33 € HT)

Dépôt de la demande d'aide – Démarche Simplifiée

- **En gras : ce qu'il vous appartient de faire en tant que maître d'ouvrage**

ÉMERGENCE

- Information en amont et échange avec l'instructeur technique
- Conseil et accompagnement dans le montage du projet
- Vérification de l'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau

DEMANDE D'AIDE

- **Transmission de votre demande accompagnée d'un dossier complet. Vous ne pouvez pas commencer l'opération avant d'avoir reçu un accusé réception de complétude de votre dossier**
(des formulaires sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau)

INSTRUCTION

- Vérification de la complétude du dossier et demande éventuelle de pièces manquantes
- Envoi par l'agence de l'eau d'un accusé de réception du dossier complet
- Instruction par l'agence de l'eau sous 2 à 4 mois

DÉCISION ET NOTIFICATION

Depuis mi-2022 utilisation exclusive de la plateforme Démarches Simplifiées

<https://www.eau-seine-normandie.fr/Demarches-simplifiees>

Objectifs

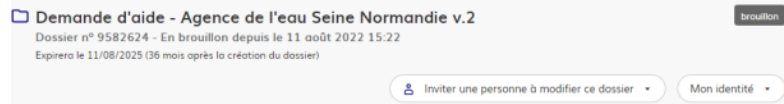
- Traçabilité interne et externe (dates des différentes étapes depuis le dépôt jusqu'à l'attribution)
- Visualisation de l'avancement de l'instruction de l'ensemble de vos dossiers (aides, paiements, prorogations)
- Simplification des modalités d'échanges de pièces et message (messagerie incluse dans l'outil, capacité importante pour l'envoi des pièces jointes)

Un outil (très) simple

- Création du compte : **Email + Mot de passe** (Envoi d'un mail automatique avec un lien pour valider le compte)
- Onglet « Demande d'aide »
- Saisie du **numéro de SIRET**
- Choisir la Direction instructrice
- Compléter : Intitulé du projet, Description du projet, Nom et Prénom de la personne en charge du dossier
- Insérer le formulaire de demande d'aide et toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier
- « Déposer le dossier »

Précision

- Bien penser à rendre accessible votre demande d'aide à toutes les personnes de votre structure en charge du dossier (ou éventuellement l'attributaire final) via l'onglet « Inviter une personne à modifier ce dossier »



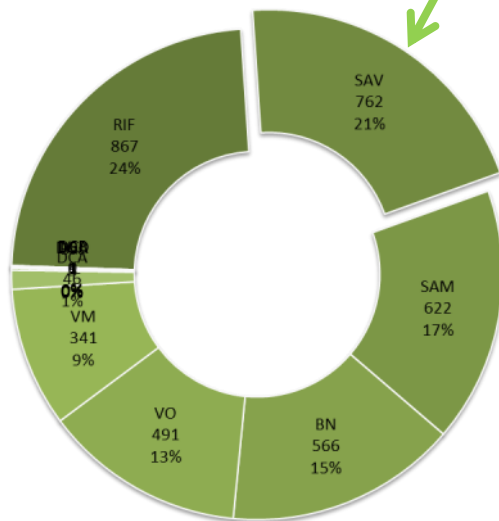
Les aides sur la DTMSAv

Période 2019 à 2021

Aides AESN

3 700 aides/an (+/- 12% 2019-2021)

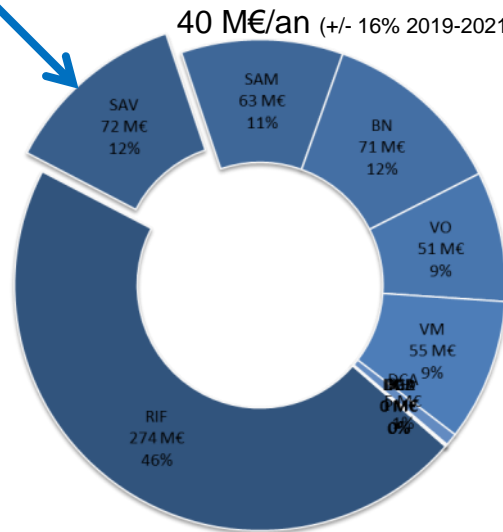
593 M€/an (+/- 7% 2019-2021)



Aides DTMSAv

762 aides/an (+/- 6% 2019-2021)

72 M€/an (+/- 10% 2019-2021)



Aides milieux aquatiques, agriculture, érosion /ruissellement, éducation, protection ressource, AEP

508 aides/an (+/- 9% 2019-2021)

40 M€/an (+/- 16% 2019-2021)

L'instruction et les contrôles

- **En gras : ce qu'il vous appartient de faire en tant que maître d'ouvrage**

ÉMERGENCE

- Information en amont et échange avec l'instructeur technique
- Conseil et accompagnement dans le montage du projet
- Vérification de l'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau

DEMANDE D'AIDE

- Transmission de votre demande accompagnée d'un dossier complet. Vous ne pouvez pas commencer l'opération avant d'avoir reçu un accusé réception de complétude de votre dossier
(des formulaires sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau)

INSTRUCTION

- Vérification de la complétude du dossier et demande éventuelle de pièces manquantes
- Envoi par l'agence de l'eau d'un accusé de réception du dossier complet
- Instruction par l'agence de l'eau sous 2 à 4 mois

DÉCISION ET NOTIFICATION

Compte tenu des budgets dont l'AESN à la charge :

→ nécessité de différentes étapes d'instruction, de contrôle et de validation

→ Objectif : s'assurer de la conformité de l'usage de ces crédits avec les objectifs assignés aux agences de l'eau et les règles d'attribution des aides

Un calendrier (très) rythmé qui conditionne l'instruction des aides

Instruction :

- Vérification de la complétude administrative du dossier
- Emission d'un ARDC ou demande de compléments ou refus
- Vérification technique et, si ok, instruction, ou demande de compléments, ou demande d'arbitrage au niveau local ou au niveau du siège
- Rédaction d'un rapport d'aide et calcul de l'aide
- Insertion du rapport d'aide dans le calendrier d'instruction

De nombreuses étapes de contrôles susceptibles d'interrompre les instructions en cours

→ L'instructeur d'aide (votre correspondant) n'a pas le pouvoir de décision quant à la décision finale d'attribution d'une aide.

Les différents types d'aides

- **En gras : ce qu'il vous appartient de faire en tant que maître d'ouvrage**

ÉMERGENCE

- Information en amont et échange avec l'instructeur technique
- Conseil et accompagnement dans le montage du projet
- Vérification de l'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau

DEMANDE D'AIDE

- Transmission de votre demande accompagnée d'un dossier complet. Vous ne pouvez pas commencer l'opération avant d'avoir reçu un accusé réception de complétude de votre dossier
(des formulaires sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau)

INSTRUCTION

- Vérification de la complétude du dossier et demande éventuelle de pièces manquantes
- Envoi par l'agence de l'eau d'un accusé de réception du dossier complet
- Instruction par l'agence de l'eau sous 2 à 4 mois

DÉCISION ET NOTIFICATION

Deux principaux types d'aides : les Décisions Types - **DT** et les Conventions Types - **CT**

(autres types : Conventions Non Types, fonds de concours, décisions d'autorisation d'engagement...)

Elles se différencient par le montant de l'aide attribuée. Pour les aides qui nous concernent le seuil entre DT et CT est fixé à 60 000 € (HT ou TTC)*.

Elles suivent des circuits de contrôle similaires.

Après l'instruction et les contrôles :

- Les CT sont présentées et débattues en commission des aides et sont signées par la directrice générale
- Les DT sont signées par la directrice territoriale, la commission des aides en est informée

En fonction de la thématique de la demande d'aide, elle est instruite sur une ligne programme (LP). Le rattachement à une LP entraîne des critères d'éligibilités et des modalités d'instruction spécifiques (voir le 11^{ème} pgm, mais pas que...)

4 séries de CT par an et 7 séries de DT par an.

* 300 000 € pour les aides à l'épuration, les réseaux d'assainissement et l'AEP.

De nombreuses étapes de contrôles susceptibles d'interrompre les instructions en cours

Mois	janvier					février				mars				avril					mai				juin				juillet					août					septembre				octobre				novembre				décembre													
Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52										
Demandes d'aide																			+	+	+	+	+	+	+	+																																				

Procédure CT																																																													
Relecture CS																																																													
Relecture directrice																																																													
Contrôle supervision																																																													
Questions administrateurs																																																													
Commission des Aides																																																													
Avis contrôleur financier																																																													
Signature D. Générale																																																													

Procédure DT																																																													
Relecture CS																																																													
Relecture directrice																																																													
Contrôle supervision																																																													
Signature D. Territoriale																																																													

- Contrôle supervision
- Questions administrateurs
- Commission des Aides
- Avis contrôleur financier

Ces étapes ont lieu pour toutes les directions de l'AESN au même moment. Le nombre d'aides à contrôler est donc très important --> nécessité d'être synthétique et précis dans l'instruction

Exemple d'une note d'aide

AGENCE DE L'EAU SEINE - NORMANDIE
 Décision directeur
 SAV DT SEPTEMBRE 2022 visa de la DPI

Dossier géré par
 DHEILLY Gaët

JTK et suivis individuels 2022 - (Dossier r

Aide n° 1100223 - 1 pour SMEA DU CAUX CENTRA

1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Opérations concernées :

- AAC : AAC SOMMESNIL 1
- Enjeu thématique : AAC - programme d'actions
- AAC : AAC HERICOURT-EN-CAUX 1

Actions OSMOSE concernées :

- Action n° -H0015321 - 1100223-1
- Action n° -H0015832 - 1100223-1

Résumé de l'aide

Nature du projet	Actions d'animations collectives et suivis ind	
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement d	
Modalité du programme	1810 – Actions d'accompagnement	
Montants	Opération : 22 134 €HT - Aide : 17 708 €HT	
Objetif environnemental du projet	Favoriser l'émergence de pratiques agricole AAC d'Héricourt (prioritaire) et de Sommesnil	

Présentation du maître d'ouvrage

	Syndicat Mixte Eau Assainissement CAUX CE	
Compétence		
AAC	Hericourt en caux	SOM
	00578X0084 et 0088	005
Alimente classé	16253 habitants	130
	Grenelle	ser
	Sulvi DCE	
Etude BAC	2012	Déb
Programmes d'action	1 – 2013-2017 2 – 2017-2020	/
Surface AAC	11740 ha	107
Dont SAU	9444 ha	846
	245 exploitations agricoles	40 €
Problématiques qualité	Nitrates 35-40 mg/l + accentuation retournements d'herbages en 2019 Pesticides 75 molécules détectées ces dernières dont 17 dépassant le seuil potabilité	Nitr reto Pes
	Pas de ressource de secours	

Le captage d'Envronville 00754X0005 a son BAC compris dans celui d'Héricourt

Critère d'éligibilité :

Animation thématique pour promouvoir les changements de pratiques ou de

sur les AAC prioritaires et sensible du SMEACC.

Projet :

- Il s'agit globalement de poursuivre les actions d'ac auprès des exploitants agricoles du bassin le dével préservation de la ressource en eau :
- en proposant un conseil et une expertise agronom = 2 suivis CICC de 3ème année + 2 bilans MAEC ;
- en proposant des animations collectives : 1 jour
- en accompagnant les exploitants impliqués en IC

Les actions présentées dans cette demande de fin protection de cette ressource en eau :

- limiter le REH moyen du BAC à 50 kgN/ha,
- réduire de moitié l'utilisation des désherbants col

2/ PRÉSENTATION DE L'AIDE

2.1. Aide n° 1100223 - 1 (décision ty

2.1.1. Intervenants

Attributaire – Bénéficiaire : 0023018V
 SMEA DU CAUX CENTRAL
 41 RUE DE LETANG
 76190 YVETOT

2.1.2. Synthèse de l'aide

Aide n°1100223 - 1

Compte de programme : 1810 - Animation thémat Travaux concernés : actions collectives et individus Actions OSMOSE : n°-H0015321 - 50%, n°-H0015

2.1.3. Travaux concernés

Les travaux aidés sont les suivants : actions collect

Sur AAC Héricourt en Caux et Sommesnil, réalisati agricoles :
 - 2 suivis CICC 3ème année : CERFRANCE 3750 €HT
 - 2 bilans MAEC : CIVAM 2200 €HT
 - animation collective "sélection de la flore à la par

dans le cadre des ICC :

- fourniture de semences : NORIAP 9777 €HT
- prestation semis : SARL Les 2 ifs 4500 €HT
- +5% divers imprévus : 714 €HT

Demande d'aide formelle et complète en date du :

Les exploitations concernées par les suivis CICC 36 196.30 ha dont 186.5 ha en AAC pour l'une, 89.3 ha dont 74.4 ha en AAC pour la seconde.

Pour les exploitations en bilan MAEC :
 exploitation 1 : SAU 150 ha dont 120 ha en SH et 30 ha en t engagée en 2017 pour 5 ans (+suivi herbe CIVAM Normand exploitation 2 : SAU 49 ha dont 16 ha en SH et 33 ha engag

2.1.4. Milieu naturel/récepteur

Ce dossier concerne principalement la masse d'eau suivant La masse d'eau : Craie altérée du littoral cauchois (3203).

CODE EUROPEEN ME	NOM MASSE D'EAU	PRESENCE KARTS	Etat chimiq Eau souterrain
FRHG221	CRAIE ALTEREE DU LITTORAL CAUCHOIS	VRAI	altérée

Cette masse d'eau est en mauvais état chimique sur le para concentrations. Les concentrations en nitrates oscillent entr Toutefois aux vues des nombreux retournement d'herbage d de la concentration en nitrates dans les années à venir est à des zones de dilution donc diminution du Reliquat Entrée H

2.1.5. Eléments financiers

2.1.5.1. Montant du projet :

Le projet comprend les prestations suivantes :

déploiement ICC	semences	semis	+5% aléas
animation collective	sélection de la flore à la parcelle		
CICC	2 suivis 3ème année		
MAEC	2 bilans		

2.1.5.2. Montant d'assiette

En l'absence de prix de référence pour ce type de projet, il e pour le calcul de la subvention.

2.1.6. Montant de l'aide proposé

Les taux d'aide sont ceux de la zone d'aide : 11P Base

Pour la commission européenne, cette aide relève du régime d'aide publique : aides ne relevant pas de l'encadrement européen

	SUBVENTION (€)
Aide n°1100223 - 1	
Assiette	22 134
Taux (%)	80
Montant	17 708
Montant de l'aide proposé	17 708

Le plan de financement global du projet est le suivant :

Montant du projet (€)	Participation Agence (%)	Autofinancement (%)
22 134	80,00	20,00

Autres partenaires financiers : aucun

2.1.7. Dispositions contractuelles

2.1.7.1. Engagements des intervenants

- La date d'effet contractuel prévisionnelle de cette aide est le 30/09/2022
- Délai de transmission des pièces de solde de l'aide : 24 mois
- Inviter l'agence à l'ensemble des événements organisés par l'animation.
- Transmettre à l'agence les compte-rendus individuels de suivi des agriculteurs. Associer l'animation du territoire lors des visites aux agriculteurs.
- Fournir à la structure assurant l'animation du territoire les données techniques individuelles collectées, et justifier de cette transmission à l'agence (bordereau).
- Respecter les orientations du conseil définies par l'agence dans les prescriptions élaborées pour les agriculteurs.
- Transmettre à l'agence les comptes rendus individuels de suivi des agriculteurs.
- Par la suite, Fournir à l'Agence, pendant au moins 3 ans, le bilan du suivi annuel des engagements des agriculteurs, et les indicateurs techniques individuels de suivi des mesures engagées.

2.1.7.2. Dispositions particulières de paiement

Les conventions d'aides

- **En gras : ce qu'il vous appartient de faire en tant que maître d'ouvrage**

ÉMERGENCE

- Information en amont et échange avec l'instructeur technique
- Conseil et accompagnement dans le montage du projet
- Vérification de l'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau

DEMANDE D'AIDE

- Transmission de votre demande accompagnée d'un dossier complet.
Vous ne pouvez pas commencer l'opération avant d'avoir reçu un accusé réception de complétude de votre dossier
(des formulaires sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau)

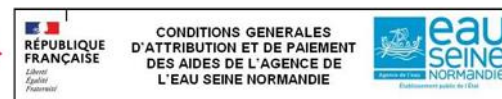
INSTRUCTION

- Vérification de la complétude du dossier et demande éventuelle de pièces manquantes
- Envoi par l'agence de l'eau d'un accusé de réception du dossier complet
- Instruction par l'agence de l'eau sous 2 à 4 mois

DÉCISION ET NOTIFICATION

Composées de deux pièces principales et éventuellement des annexes :

Les conditions générales présentent les dispositions techniques et financières qui s'appliquent pour l'ensemble des aides (Titre I)



Les conventions d'aides

- En gras : ce qu'il vous appartient de faire en tant que maître d'ouvrage

ÉMERGENCE

- Information en amont et échange avec l'instructeur technique
- Conseil et accompagnement dans le montage du projet
- Vérification de l'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau

DEMANDE D'AIDE

- Transmission de votre demande accompagnée d'un dossier complet. Vous ne pouvez pas commencer l'opération avant d'avoir reçu un accusé réception de complétude de votre dossier (des formulaires sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau)

INSTRUCTION

- Vérification de la complétude du dossier et demande éventuelle de pièces manquantes
- Envoi par l'agence de l'eau d'un accusé de réception du dossier complet
- Instruction par l'agence de l'eau sous 2 à 4 mois

DÉCISION ET NOTIFICATION

Composées de deux pièces principales et éventuellement des annexes :

Les conditions générales présentent les dispositions techniques et financières qui s'appliquent pour l'ensemble des aides (Titre I)

Les conditions particulières présentent : (Titre II)

- Le nom de la structure juridique à laquelle l'aide est attribuée
- La nature des travaux retenus
- Le montant du concours financier accordé
- Vos engagements**

- Le délai de présentation de la demande de solde = délai dans lequel les opérations doivent être achevées et les justificatifs techniques et financiers transmis à l'agence de l'eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE N° 1000040 (1) 2021

TITRE II : CONDITIONS PARTICULIÈRES

1. ATTRIBUTAIRE - BÉNÉFICIAIRE :

2. TRAVAUX CONCERNÉS :

Description des travaux :
Demande d'aide formelle et complète en date du : 02/12/2020

3. CONCOURS FINANCIER

MONTANT DU PROJET : 1 000 000 € HT

PARTICIPATION DE L'AGENCE :

1212 - Réhabilitation & amélioration des réseaux d'assainissement

FORME DE L'AIDE	MONTANT RETENU	TAUX AIDE	MONTANT D'AIDE	CONDITIONS DE REMBOURSEMENT			
				DUREE (mois)	Avance	Défini	Intérêt (taux %)
Subvention	1 000 000	0	400 000				
Avance	1 000 000	20	200 000	180	0	0	0
TOTAL			600 000				

Type de régime d'aide publique : aides ne relevant pas de l'encadrement européen

4. ENGAGEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE

5. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT

6. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE SOLDE
Délai de transmission des pièces de solde de l'aide : 24 mois

7. DATE D'EFFET CONTRACTUEL
La présente convention prend effet à compter du : 04/01/2021.

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions de titres I et II

Le :
Nom
Prénom
Qualité
Signature

Les conventions d'aides

Composées de deux pièces principales et éventuellement des annexes :

- En gras : ce qu'il vous appartient de faire en tant que maître d'ouvrage

ÉMERGENCE

- Information en amont et échange avec l'instructeur technique
- Conseil et accompagnement dans le montage du projet
- Vérification de l'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau

DEMANDE D'AIDE

- Transmission de votre demande accompagnée d'un dossier complet. Vous ne pouvez pas commencer l'opération avant d'avoir reçu un accusé réception de complétude de votre dossier (des formulaires sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau)

INSTRUCTION

- Vérification de la complétude du dossier et demande éventuelle de pièces manquantes
- Envoi par l'agence de l'eau d'un accusé de réception du dossier complet
- Instruction par l'agence de l'eau sous 2 à 4 mois

DÉCISION ET NOTIFICATION

Les conditions générales présentent les dispositions techniques et financières qui s'appliquent pour l'ensemble des aides (Titre I)

Les conditions particulières présentent : (Titre II)

- Le nom de la structure juridique à laquelle l'aide est attribuée
- La nature des travaux retenus
- Le montant du concours financier accordé
- Vos engagements

- Le délai de présentation de la demande de solde = délai dans lequel les opérations doivent être achevées et les justificatifs techniques et financiers transmis à l'agence de l'eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

CONVENTION D'AIDE N° 1099062 (1) 2022

TITRE II : CONDITIONS PARTICULIÈRES

1. ATTRIBUTAIRE - BÉNÉFICIAIRE :

2. TRAVAUX CONCERNÉS :

Description des travaux :
Demande d'aide forfaitaire et complémentaire

3. CONCOURS FINANCIER

MONTANT DU PROJET : 1 000 000 €

PARTICIPATION DE L'AGENCE : 100 %

FORME DE L'AIDE	MONTANT RETENU
Subvention	1 000 000
Avance	1 000 000
TOTAL	2 000 000

Type de régime d'aide publique : aides ne relevant pas de l'encadrement européen

4. ENGAGEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE

5. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT

6. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE SOLDE
Délai de transmission des pièces de solde de l'aide : 24 mois

7. DATE D'EFFET CONTRACTUEL
La présente convention prend effet à compter du : 04/01/2021.

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Le :
Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature :

Le numéro de l'aide : à rappeler dans tous vos échanges avec les interlocuteurs AESN

Précisions concernant les demandes d'aide pour chacune des thématiques

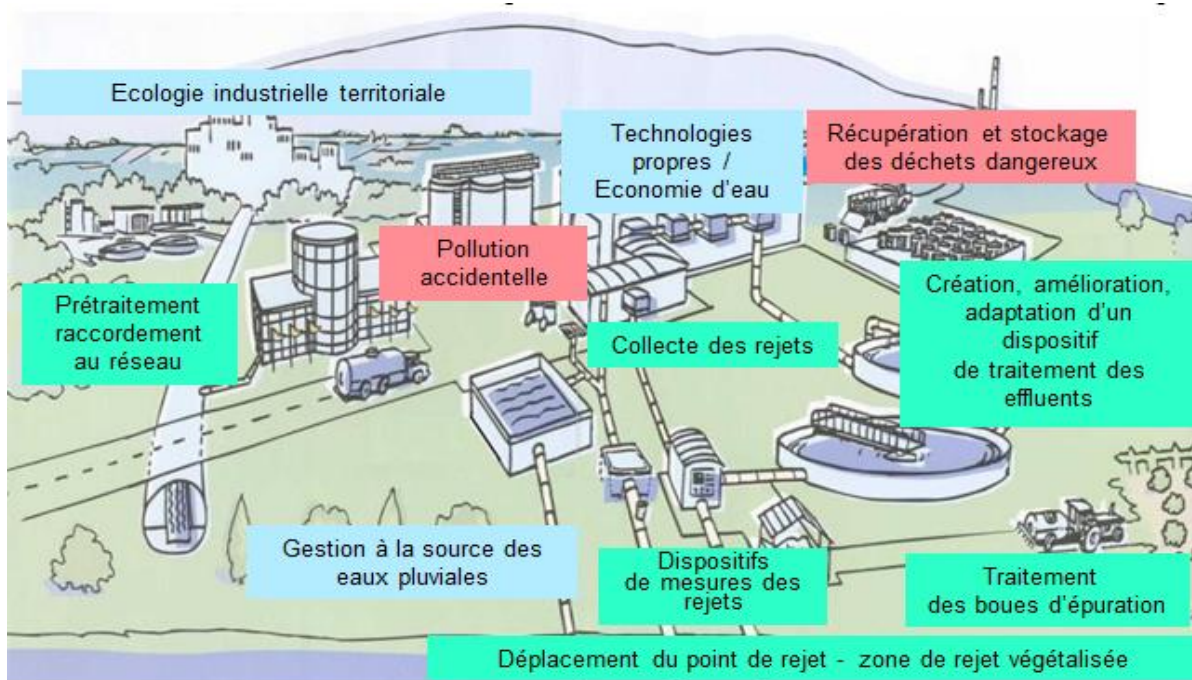
Chapitre B du 11^{ème} programme :

Accompagner les acteurs économiques (hors agriculture)

Actions collectives territoriales et/ou sectorielles

Seuils plancher pour les actions groupées : > 3 500 € TTC (en montant de projet)

Subventions : Etudes : 50% - 60% - 70% - travaux : 40% - 50% - 60% (Grande Entreprise - ME – PE)



Documents à fournir :

- Formulaire de demande d'aide
- Rapport d'audit
- Mémoire explicatif
- Plan de situation
- Autorisation de déversement
- Devis
- RIB
- Extrait KBIS
- Facture d'eau

NE PAS SIGNER LES DEVIS AVANT LA RECEPTION DE L'ACCUSE DE RECEPTION (AR) DE COMPLETUDÉ DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DE L'AESN

Chapitre C du 11^{ème} programme

Projets Agriculture



Chapitre C du 11^{ème} programme

Projets Agriculture



≥ 10 k€

- Demande groupée annuelle ou pluriannuelle
- Mutualisation inter-collectivités



Accompagnements agricoles / journées techniques / Investissements matériel

- Cohérence globale au regard des enjeux au captage, des objectifs de qualité d'eau et de la stratégie PRE

Note
technique
cadrée



Projets « filières »

- Vision économique et territoriale
- Engagement : Exigence 25% d'approvisionnement à 5 ans en AAC



► Télécharger

Programme "Eau & climat" 2019-2024
(version révisée)

Téléchargez les formulaires de demande d'aide selon le type de projets

Agriculture

- Formulaire de demande d'aide AGRICULTURE
- Formulaire de demande d'aide Filières à bas niveau d'intrants
- Aides aux actions en régie : Tableau excel budget prévisionnel / Guide d'utilisation

Animation

Téléchargez les formulaires de demande d'aide selon le type de projets

Agriculture

Animation

- Formulaire de demande d'aide ANIMATION
- Feuille de route - ANIMATION SAGE (à annexer à la convention)
- Annexe 1 : Programme d'actions prévisionnel
- Annexe 2 : Budget prévisionnel-réalisé / Guide utilisation

ANNEXE 1. Régie " (à préciser) ", 20XX-20XX

Attributoire: (3 compléter)
Intitulé de l'opération: (3 compléter)

BUDGET PREVISIONNEL
A transmettre sous format excel à l'agence avec le formulaire de demande d'aide

Champs à compléter

REGIE						
PARTIE MO - DEMANDE D'AIDE						
A. N° poste par rapport aux missions de l'opération & Qualification & Initiales ou matricule de l'agent concerné [Ex. p1.ing.FL]	B. nombre de jours nécessaires à la mission sur la base de 1 ETP/an 35h hebdo - 220 j travaillé	C. total cumul salaire chargé (d'après fiches de salaires)	D. total cumul heures rémunérées (d'après fiches de salaires)	E. quotité de poste sur l'année en ETP (1 ETP=182,04h rémunérées = 220j travaillé)	F. Salaire chargé journalier (base 220 j. modalité agence)	G. montant salaires et charges consacré à la mission & Montant dépenses spécifiques et prestations
Demande globale ou première période						
2ème période						
3ème période						
SOUS TOTAL	-					-
Demande globale sur période						
Dépense mat.spécificique						
Prestations						
2ème période						
Dépense mat.spécificique						
Prestations						
3ème période						
Dépense mat.spécificique						
Prestations						
SOUS TOTAL						0,001
TOTAL						0,001

BUDGET PREVISIONNEL

A transmettre sous format excel à l'agence avec le formulaire de demande d'aide

Champs à compléter

REGIE							
PARTIE MO - DEMANDE D'AIDE							
A. N° poste par rapport aux missions de l'opération & Qualification & Initiales ou matricule de l'agent concerné [Ex. p1.ing.FL]	B. nombre de jours nécessaires à la mission sur la base de 1 ETP/an 35h hebdo - 220 j travaillé	C. total cumul salaire chargé (d'après fiches de salaires)	D. total cumul heures rémunérées (d'après fiches de salaires)	E. quotité de poste sur l'année en ETP (1 ETP=182,04h rémunérées = 220j travaillé)	F. Salaire chargé journalier (base 220 j. modalité agence)	G. montant salaires et charges consacré à la mission & Montant dépenses spécifiques et prestations	
Demande globale ou première période							
2ème période							
ANIMATION							
PARTIE MO - DEMANDE D'AIDE							
A. Poste	B. Nombre de jours nécessaires à la mission sur la base de 1 ETP/an = 220 j travaillé	C. Nombre de jours affectés à la mission* = nbre de jours nécessaires à la mission / 220	D. Total cumul salaire chargé (d'après fiches de salaires)	E. Total cumul heures rémunérées (d'après fiches de salaires)	F. Quotité en ETP affectée à la mission* = nbre de jours nécessaires à la mission / 220	G. Quotité de poste sur l'année en ETP (1 ETP=1820,04h rémunérées = 220j travaillé ; 0,8 ETP=1456.03h)	H. Montant salaires et charges consacré à la mission & montant des prestations et stages
Année n							
Année n+1							

Chapitre E1 du 11^{ème} programme

Projets Littoral Rivières et Zones humides = Milieux aquatiques

Etude de planification : pour les milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant : le Programme Pluriannuel sur les Milieux Aquatiques et Humides PPMHA

Travaux de restauration des milieux (80% Subv.) :

-Taux élevés de subvention: 80%, jusqu'à 90% pour la suppression des obstacles à la continuité, dans le cadre d'un contrat « eau et climat » **Etudes et travaux RCE, ambition....**

-Elargissement des actions éligibles pour les travaux d'effacement

Avec intégration des coûts liés au maintien d'usage et acceptation sociale

Travaux d'entretien (40% Subv.) plafonnés :

- À 20 % des travaux réalisés pour les cours d'eau. Aides réservées aux structures assurant la compétence « GEMAPI »

- Cas de la lutte contre les espèces invasives limitées aux végétales en dynamique d'implantation.

- À des prix plafonds pour les zones humides

(référence 3 000 € / ha gérée - plafond 3 750 € / ha gérée) et littorales (référence 2 000 € / km géré - plafond 2 500 € / km géré)

Animation :

Maintien de l'animation milieux aquatiques uniquement pour structures signataires de CTEC avec volet Milieux aquatiques

Communication et ouverture au public

- Communication au service des projets



Chapitre E1 du 11ème programme

Projets Biodiversité

Etudes :

- Etudes à visées opérationnelles y compris sur des espèces inféodées pour toute ou partie sur les milieux aquatiques comprenant les plans de gestion des espaces naturels
- études de stratégie régionale au titre de la biodiversité et les études relatives à la trame verte et bleue à l'échelle de bassins versants, dont la maîtrise d'ouvrage est portée par une collectivité exerçant les missions GEMA
- Suivi d'indicateurs (apportant une plus-value) : indicateurs permettant d'estimer l'efficacité de travaux écologique (exemple vidéo-comptage de poissons migrateurs suite à effacement d'ouvrages)



Travaux :

- Intégration des milieux « connectés » aux zones à enjeu eau dans l'assiette des aides
- Solutions fondées sur la nature valorisées
- Projets multifonctionnels
- Possibilité d'aides prioritairement des espèces liées aux PNA et PRA espèces inféodées aux milieux aquatiques

Appel à projets "Eau & Biodiversité"



L'agence de l'eau Seine-Normandie lance un appel à projets "Eau & Biodiversité" ayant vocation à accompagner/expérimenter des projets innovants, à faciliter la mobilisation des acteurs impliqués, à valoriser les solutions fondées sur la nature (SFN) et les stratégies foncières de préservation.

<https://www.eau-seine-normandie.fr/AAP-eau-et-biodiversite>

Quels sont les projets éligibles ?

Axe 1 : Des stratégies foncières pour la sauvegarde des milieux humides



Axe 2 : Une trame verte fonctionnellement liée à l'eau



Axe 3 : Protection, résilience et reconquête des espèces



Appel
à projets



EAU &
BIODIVERSITÉ

Quelles sont les modalités financières?

L'enveloppe globale pour cet appel à projets est de : **10 M€**.

Le taux d'aides maximum de l'agence de l'eau pourra s'élever jusqu'à 80% du montant éligible du projet, exception faite aux éventuelles contreparties financières versées pour la mise en place d'ORE dans le cadre de l'axe 1.

Lorsque les règles d'encadrement européen des aides d'État s'appliquent, le taux appliqué est le taux maximum prévu par cet encadrement. Ce taux s'applique pour les opérations et assiettes retenues dans la limite des prix de référence/plafond de l'agence de l'eau quand ils existent.

Chapitre E2 et G1 du 11^{ème} programme

Projets érosion, ruissellement, inondation

Les différents enjeux doivent être exposés et expliqués:

Quel impact sur la ressource en eau? Quelle problématique au captage?

Quel impact sur les milieux aquatiques? (littoral, zone humide et/ou cours d'eau)

Quel lien avec le PPRE?

Mares, réhabilitation et/ou création:

Quelle stratégie associée ? Quelle planification et/ou priorisation ?

Notion de trame bleue/verte, corridors écologiques à l'échelle du BV? De l'EPCI?

Les aménagements proposés sont multi-thématiques.

Chapitre E2 et G1 du 11^{ème} programme

Projets érosion, ruissellement, inondation

La note technique du projet doit contenir:

- Descriptif de l'étude ou travaux envisagés
- **Mare tampon** : dimensionnement, volume permanent, volume tampon
- **Fascines et haies**: espèces utilisées (locales à privilégier, cf liste CAUE/CD76 ou Parc des Boucles de la Seine Normande), implantation (densité, simple, double ou triple rang, cf fiche technique AREAS)
- Joindre systématiquement les conventions de mandat pour les travaux réalisés en domaine privé
- Situation des aménagements en hydraulique douce vis-à-vis des axes de ruissellement (cartographie suffisante)

Les opérations de communication

Promouvoir la politique de l'eau et les priorités du 11^{ème} programme

- Ligne 3404
- Taux d'aide maxi de 50% de l'assiette retenue
- Valoriser une action soutenue par l'agence
- Valoriser un projet s'inscrivant dans la stratégie d'intervention de l'agence



Pas de communication institutionnelle

Pas de communication grand public sans lien avec des opérations aidées

La stratégie éducative

Améliorer l'efficacité des politiques publique de l'eau

- Ligne 3433
- Taux d'aide de 80% maxi de l'assiette retenue
- Les classes d'eau scolaires
- Les ateliers participatifs
- Les partenariats éducatifs



Etude de la gestion de l'eau, des acteurs de l'eau






Pédagogie active

Projet qui s'inscrit dans la durée

Ateliers participatifs des élus en Seine-
Maritime



SE DOCUMENTER SUR LE SUJET

-  **7 questions clés sur la pédagogie des ateliers participatifs**
-  **Fiches pédagogiques**
-  **Outils d'animation**
-  **Vidéos pédagogiques**
-  **Formulaire de demande d'aide**

Ateliers participatifs



Les acteurs directement concernés par la sauvegarde des ressources en eau (agriculteurs, élus et industriels) peuvent bénéficier d'un atelier participatif. Il s'agit d'une forme de classe d'eau pour les adultes destinée à **favoriser les changements de comportement** grâce à une pédagogie active.

Tous les organisateurs de ce type de formation (collectivités, associations, chambres consulaires, centres de formation...) peuvent bénéficier d'une aide éducative de l'agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 80 % du budget retenu.

Les documents ci-contre et ci-après (référentiels de formation, exemples de programmes, fiches pédagogiques...) sont destinés à aider les porteurs de projets pour concevoir et mettre en œuvre ces actions.

Quelques exemples :

[Atelier participatif pour élus](#) 

[Atelier participatif pour agriculteurs](#) 

[Atelier participatif pour entreprises](#) 

Tout savoir sur la partie Paiements des aides

Vincent MARTIN

Adjoint au chef de service—

Service de la performance des ouvrages, des redevances des affaires
générales et financières

Le versement des aides

Les conventions

Une demande d'aide est constituée de 2 documents :

Les conditions générales

Les conditions particulières



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE



CHAPITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Modalités d'attribution de l'aide

L'attributaire de l'aide financière est la personne à qui l'aide est versée pour la réalisation d'une opération. Les opérations concernent les actions aidées au titre du programme d'intervention de l'Agence telles que des études ou des ouvrages.

Les aides prennent la forme de subventions et d'avances. La forme de l'aide, le taux, l'assiette et le montant ainsi que la durée de l'avance sont précisées dans la décision d'attribution ou dans la convention d'aide.

Les aides d'un montant inférieur à 23 000 euros font l'objet d'une décision d'attribution du directeur général. Les aides d'un montant supérieur ou égal au seuil cité ci-dessus font l'objet d'une convention d'aide entre l'agence et l'attributaire. La convention d'aide doit être signée par l'attributaire et transmise à l'Agence dans un délai de six mois à compter de sa signature par l'agence.

Dans le cas où le bénéficiaire de l'aide n'est pas l'attributaire, l'Agence s'assure auprès de l'attributaire de l'accord préalable du bénéficiaire et de l'engagement du bénéficiaire à respecter ses obligations ultérieures définies à l'article 7.

Sauf autorisation de démarrage anticipé accordée par l'agence, l'attributaire ne peut démarrer l'exécution de l'opération avant le dépôt à l'agence d'une demande d'aide formelle et complète dont l'agence accuse réception. Cet accusé de réception ne vaut pas décision d'attribution de l'aide.

Cette obligation ne s'applique pas aux demandes d'aide complémentaires à une aide initiale octroyée par l'agence de l'eau et portant sur le même objet. Elle ne s'applique pas également aux demandes d'aide relatives au renouvellement du financement d'actions reconduites annuellement ou au soutien à l'emploi ou encore aux aides d'urgence.

Le versement des aides

Les conventions

Les engagements :

CONDITIONS PARTICULIERES

AGENCE DE L'EAU
SEINE NORMANDIE

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE N° 1096217 (1) 2021

TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

4. ENGAGEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE

Fournir la date des deux ordres de services (préparation et chantier).

Les travaux sur réseaux font l'objet de contrôles préalables à la réception réalisés conformément aux spécifications de contrôle de réception des travaux de réhabilitation collecteur de D inf. égale 1600 mm et ovoïdes équivalent (hors remplacement).

Les travaux sur réseaux font l'objet de contrôles préalables à la réception réalisés conformément aux spécifications de contrôle de réception des réseaux neufs D inf. égale 1600 mm.

5. DISPOSITIONS PARTICULIERES DE PAIEMENT

6. PRESENTATION DE LA DEMANDE DE SOLDE

Délai de transmission des pièces de solde de l'aide : 48 mois

7. DATE D'EFFET CONTRACTUEL

La présente convention prend effet à compter du 13/12/2021.

Toutes les pièces justificatives de cette aide doivent être transmises à l'agence de l'eau sous 48 mois, à partir du 13/12/2021 soit avant le 13/12/2025

Le versement des aides

Démarches Simplifiées

Toutes les demandes sont à faire via l'application DS (Démarches Simplifiées)

The screenshot displays the website interface for 'eau seine normandie'. The main navigation bar includes 'L'AGENCE', 'LE COMITÉ DE BASSIN', 'DOMAINES D'ACTION', 'REDEVANCES ET AIDES', 'QUALITÉ DE L'EAU', and 'CYCLES DE L'EAU'. The 'REDEVANCES ET AIDES' section is active, showing sub-sections for 'LES REDEVANCES DU PROGRAMME "EAU ET CLIMAT" 2019-2024' and 'LES AIDES DU PROGRAMME "EAU ET CLIMAT" 2019-2024'. Under the 'LES AIDES' section, there are links for 'PRIME ET AUTOSURVEILLANCE', 'LES APPELS À PROJETS', and 'SPECIFICATIONS DE L'AGENCE DE L'EAU'. A blue arrow points to the 'Démarches simplifiées' link under the 'LES AIDES' section. Other links include 'Formulaires des redevances', 'Télédéclaration des redevances', and 'Formulaires de demande d'aide et justificatifs de paiement'. The footer contains navigation icons for 'ENTREPRISES', 'COLLECTIVITÉS', 'AGRICULTEURS', 'ASSOCIATIONS', 'PARTICULIER', 'ENSEIGNANTS & FORMATEURS', and 'PRESSE'.

Le versement des aides

Les justificatifs de vos paiements

Sur le site de l'AESN : https://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides

The screenshot shows the website interface for 'AGENCE eau seine NORMANDIE'. The main navigation bar includes 'L'AGENCE', 'LE COMITÉ DE BASSIN', 'DOMAINES D'ACTION', 'REDEVANCES ET AIDES', 'QUALITÉ DE L'EAU', and 'CYCLES DE L'EAU'. Under the 'REDEVANCES ET AIDES' section, there are two columns of links. The left column contains 'Formulaires des redevances' and 'Téledéclaration des redevances'. The right column contains 'Formulaires de demande d'aide et justificatifs de paiement' (highlighted with a blue arrow), 'Démarches simplifiées', 'LES AIDES DU PROGRAMME "EAU ET CLIMAT" 2019-2024', 'PRIME ET AUTOSURVEILLANCE', 'LES APPELS À PROJETS', and 'SPECIFICATIONS DE L'AGENCE DE L'EAU'. Below the navigation, there are three featured articles: 'ConfluenceNewsletter est paru !', 'concises sur l'eau', and another article about 'les outils territoriaux innovateurs'. The footer contains icons and labels for 'ENTREPRISES', 'COLLECTIVITÉS', 'AGRICULTEURS', 'ASSOCIATIONS', 'PARTICULIER', 'ENSEIGNANTS & FORMATEURS', and 'PRESSE'.

Le versement des aides

Les justificatifs de vos paiements

Sur le site de l'AESN : https://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides

The screenshot shows the website interface for the Agence de l'eau Seine Normandie. At the top, there is a navigation menu with links: L'AGENCE, LE COMITÉ DE BASSIN, DOMAINES D'ACTION, REDEVANCES ET AIDES, QUALITÉ DE L'EAU, and CYCLES DE L'EAU. Below the menu is a large banner image of water droplets with the agency's logo and name. A secondary navigation bar contains icons and labels for: ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS, AGRICULTEURS, ASSOCIATIONS, PARTICULIER, ENSEIGNANTS & FORMATEURS, and PRESSE. The main content area features the title 'Formulaires de demande d'aide et justificatifs de paiement' and a sub-header 'Instruction du dossier d'aide en 3 étapes'. On the left, a sidebar titled 'SE DOCUMENTER SUR LE SUJET' lists four document links: 'Contactez votre Direction Territoriale', 'Le programme "Eau & climat" 2019-2024', 'Listing des pièces nécessaires pour le paiement des aides', and 'Spécifications agence de l'eau Bloc marque'. Social media icons for Facebook, Twitter, and YouTube are visible at the bottom right of the main content area.

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE → FORMULAIRES DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Formulaires de demande d'aide et justificatifs de paiement

Instruction du dossier d'aide en 3 étapes

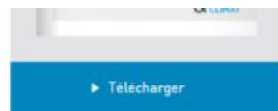
Prenez contact avec le chargé d'entretien de la direction territoriale dont vous dépendez pour présenter votre assist...

- SE DOCUMENTER SUR LE SUJET
- Contactez votre Direction Territoriale
- Le programme "Eau & climat" 2019-2024
- Listing des pièces nécessaires pour le paiement des aides
- Spécifications agence de l'eau
- Bloc marque

Le versement des aides

Les justificatifs de vos paiements

Sur le site de l'AESN : https://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides



Milieux aquatiques ou humides, maîtrise du ruissellement, prévention des inondations



Opération de communication



Partenariats éducatifs



Protection des captages et maîtrise foncière et acquisition



Téléchargez les pièces nécessaires pour le paiement des aides

- Listing des pièces justificatives
- Relevé récapitulatif des dépenses
- Relevé récapitulatif des dépenses spécifique aux actions à l'international
- Aides à l'animation : Tableau excel pour demande d'acompte-solde / Guide d'utilisation
- Aides aux actions en régie : Tableau excel pour demande d'acompte-solde / Guide d'utilisation



Le versement des aides

Les justificatifs de vos paiements

Application de la délibération du Conseil d'administration du 7 juillet 2022 :

Modification des seuils pour le versement des acomptes ; passage du seuil de 75 000 euros à 200 000 euros.

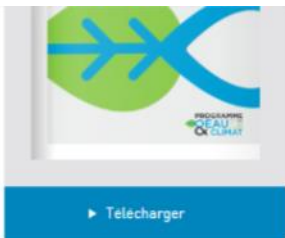
Application à partir du 1^{er} octobre 2022.

https://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/DELIBERATION_CA_22_10_Modification_du_titre1.pdf

Le versement des aides

Les justificatifs de vos paiements

Les formulaires sont en ligne :



Industrie, Artisanat, Activités économiques et assimilés domestiques	▼
Milieux aquatiques ou humides, maîtrise du ruissellement, prévention des inondations	▼
Opération de communication	▼
Partenariats éducatifs	▼
Protection des captages et maîtrise foncière et acquisition	▼

Téléchargez les pièces nécessaires pour le paiement des aides

- Listing des pièces justificatives
- Relevé récapitulatif des dépenses
- Relevé récapitulatif des dépenses spécifique aux actions à l'international
- Aides à l'animation : Tableau excel pour demande d'acompte-solde / Guide d'utilisation
- Aides aux actions en régie : Tableau excel pour demande d'acompte-solde / Guide d'utilisation



Le versement des aides

Les justificatifs de vos paiements

https://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/FLF100_03_en_date_du%20011022.pdf

FLF100_03_en_date_du 011022.pdf

1 / 2 | - 150% + | [] []

Liste des pièces justificatives de paiement des aides FL/L/100/03 du 01/10/2022

Type d'opération	Pour un acompte		Pour le solde Dans tous les cas transmettre :
		Aides attribuées ■ avant le 01 10 2022 < 75 000 € Aides attribuées ■ après le 01 10 2022 < 200 000 €	Aides attribuées ■ avant le 01 10 2022 > 75 000 € Aides attribuées ■ après le 01 10 2022 > 200 000 €
Aide à l'investissement (tous travaux externalisés ex : STEP, réseaux, eaux pluviales...)	Acte engagement en cas de marché + OS de préparation de chantier / à défaut OS de démarrage des travaux / à défaut notification du marché ou bon de commande daté et signé ou devis daté, signé avec mention « bon pour accord » Pour les travaux sous charte réseaux assainissement les 2 OS sont exigés		Relevé récapitulatif de toutes les dépenses* signé de l'attributaire et du trésorier, de l'agent comptable ou du comptable av références de paiement (pour les maîtres d'ouvrage de droit privé, à défaut de comptable ou de trésorier copie des factures acquittées) Décompte Général et Définitif en cas de marché de travaux Copie des factures ou situations de travaux (en l'absence de DGD) PV de réception sans réserves sur les travaux prévus dans la convention Pour les réseaux, rapports de contrôle prévus dans les spécifications et fiches récapitulatives des contrôles Pour les stations d'épuration, rapports de contrôle, plan de récolement, scénario SANDRE, manuel d'auto surveillance prévu dans les spécifications. *l'attributaire s'engage à transmettre pour le solde toute facture ou complément à la demande de l'agence de l'eau.
	Acte engagement en cas de marché + OS de préparation de chantier / à défaut OS de démarrage des travaux / à défaut notification du marché		Relevé récapitulatif de toutes les dépenses* signé de l'attributaire et du trésorier, de l'agent comptable ou du comptable av références de paiement (pour les maîtres d'ouvrage de droit privé, à défaut de comptable ou de trésorier copie des factures acquittées)

Le versement des aides

Les justificatifs de vos paiements

Démarrage des opérations ; après l'autorisation de l'agence de l'eau notifiant la complétude du dossier.

Démarrer votre opération **après** l'autorisation de l'agence de l'eau notifiant par courrier la complétude de votre dossier (courrier dit "accusé de réception de dossier complet").

Au sens de l'article 1 des conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'agence de l'eau, dans le cas où l'attributaire recourt à des prestataires pour l'exécution de l'opération, la date prise en compte pour apprécier le démarrage de l'exécution de l'opération est la date de signature du devis avec mention bon pour accord, en cas de marché la date indiquée dans le 1er ordre de service établi (de préparation ou de démarrage), pour les marchés sans ordre de service la date de notification du marché, d'affermissement ou la date de signature du bon de commande.

Retourner la convention d'aide **dans les six mois suivant sa signature par l'agence de l'eau.**

Fournir toutes les pièces justificatives de solde **avant l'échéance de la convention** (cf page suivante).

Le versement des aides

Quelques rappels

La complétude :

2. TRAVAUX CONCERNES : Réalisation d'une enquête publique

Description des travaux :

Subvention pour la réalisation d'une enquête publique préalable à la mise en place d'une
(DIG) pour la mise en oeuvre d'ouvrages en hydraulique douce sur le périmètre de la Cc
Prise en charge des frais permettant la prise en charge des frais de publicité et des honc

Demande d'aide formelle et complète en date du : 14/05/2020

3. CONCOURS FINANCIER

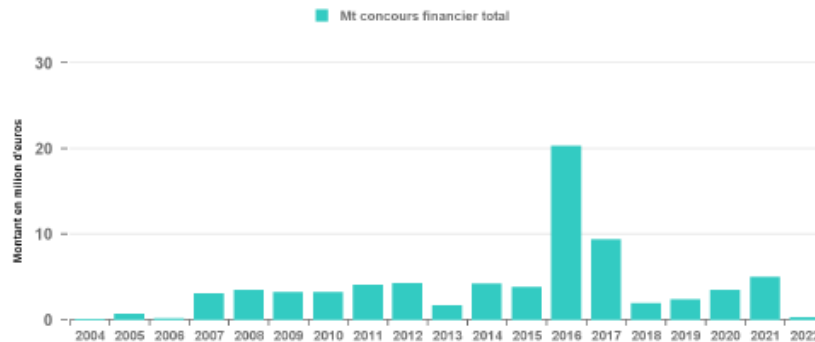
Le versement des aides

Quelques rappels

Le suivi de vos paiements :

Avec votre Instructrice de **G**estion **F**inancière

Des synthèses sont disponibles par



Etat des paiements des aides

■ Paiements en cours (Aides non soldées)

** Etat de l'aide

- 1 : Signée DG
- 2 : Bon pour paiement
- 3 : Cloture en cours
- 4 : Cloturée

Aide	Année	No aide	** Etat	Lib court travaux	Mt payé	Mt reste à payer	Paiement		
							IGF	Date prise en charge	Mt certificat paiement
2022	1096590-1	2		tracage infiltrations aqueduc sources robec	29 527 €	7 381 €	HEBERT	13/04/22	29 527 €
	1096245-1	2		suivi renforcé des eso	9 190 €	36 757 €	TEJADA	10/03/22	9 190 €
	1068054-1	2		étude d'élaboration d'une stratégie foncière	57 406 €	14 351 €	HEBERT	06/04/22	57 406 €
	1095944-1	3		restauration de 11 mares	10 496 €	2 949 €	LEFEBVRE	18/05/22	10 496 €
	1094500-1	2		animation hydraulique douce et mares 2021	7 298 €	7 298 €	LEFEBVRE	13/04/22	7 298 €
	1094651-1	2		rehabilitation reseau unitaire	93 500 €	187 000 €	LEFEBVRE	26/01/22	93 500 €
	1095205-1	3		restauration zone humide du trait par pâturage	20 367 €	1 349 €	LEFEBVRE	18/05/22	20 367 €
	1084042-1	2		interconnexion canteleu-quevillon	170 042 €	213 687 €	HEBERT	20/09/21	170 042 €
	1093190-1	2		transfert eplnay-sur-duclair	167 182 €	334 363 €	LEFEBVRE	17/01/22	167 182 €
	1093192-1	2		extension de reseau eaux usees	134 953 €	269 905 €	LEFEBVRE	17/01/22	134 953 €

Le versement des aides

Quelques rappels

[Pour vos demandes de prorogations :](#)

Avec votre Instructrice de **G**estion **F**inancière

Via la plate forme Démarche Simplifiée (DS)

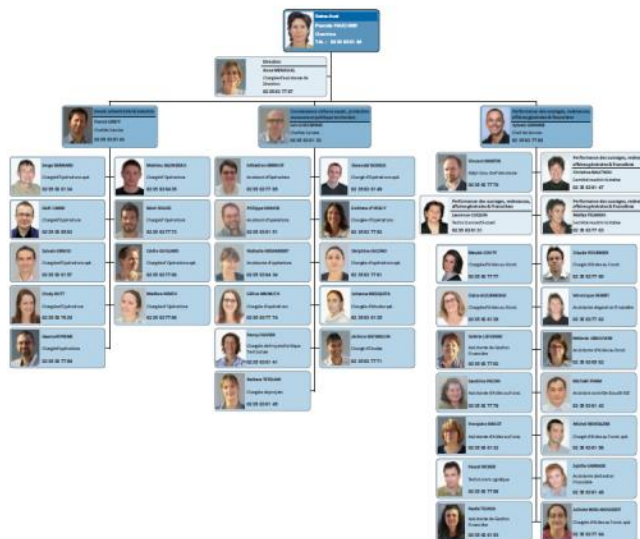


**Demande de prorogation de délai - Agence de l'eau Seine
Normandie v.2**

Télécharger tous les dossiers ▾

[gestion des notifications](#) | [statistiques](#) | [instructeurs](#) | [contacter les usagers \(brouillon\)](#)

Vos interlocuteurs habituels



Page générale sur les aides et les paiements

https://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides

Page d'accueil du site 'Formulaires de demande d'aide et justificatifs de paiement'. Le site propose des documents à télécharger, des instructions techniques et des formulaires de demande d'aide. Les sections principales sont :

- SE DOCUMENTER SUR LE SUJET :**
 - Cartes de la Direction Territoriale
 - Le programme "Eau & Climat" 2019-2024
 - L'ing des aides relatives aux aides financières
 - Qualifications Agence de l'eau
 - Supports
- Instruction technique au versement d'une aide financière :**
 - Consulter le dossier et télécharger le votre dossier territorial
 - Consigner les données de gestion et de paiement des aides (7 ans) et les données de gestion et de paiement des aides (7 ans) et les données de gestion et de paiement des aides (7 ans)
 - Consulter les données de gestion et de paiement des aides (7 ans) et les données de gestion et de paiement des aides (7 ans)
- Programme "Eau & Climat" 2019-2024 (version révisée) :**
 - 11 PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2019-2024

Page d'accès à Démarches Simplifiées

<https://www.eau-seine-normandie.fr/Demarches-simplifiees>

Page d'accès à Démarches Simplifiées. Le site propose des démarches simplifiées pour accéder au service en ligne. Les sections principales sont :

- PROGRAMME "EAU & CLIMAT" :**
 - SE DOCUMENTER SUR LE SUJET
 - Séances d'information des territoires mis à disposition par "Démarches Simplifiées"
- Programme "Eau & Climat" 2019-2024 (version révisée) :**
 - 11 PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2019-2024
- Démarches Simplifiées :**
 - Pour accéder au service en ligne, cliquer sur un des liens ci-dessous
 - Demarche de subv. (Demande de subvention)
 - Demarche de paiement (Demande de paiement)
 - Demarche de Prorogation (Demande de prorogation)
 - Assistance (Assistance)
 - Assistance (Assistance)
 - Assistance (Assistance)
- 1/ Pour déposer votre demande :**
 - Vous devez vous rendre au numéro SIRET de l'organisme demandeur de l'aide.
 - 1/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 2/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 3/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 4/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 5/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 6/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 7/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 8/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 9/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 10/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 11/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 12/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 13/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 14/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 15/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 16/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 17/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 18/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 19/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 20/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 21/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 22/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 23/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 24/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 25/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 26/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 27/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 28/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 29/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 30/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 31/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 32/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 33/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 34/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 35/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 36/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 37/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 38/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 39/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 40/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 41/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 42/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 43/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 44/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 45/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 46/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 47/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 48/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 49/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 50/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 51/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 52/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 53/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 54/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 55/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 56/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 57/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 58/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 59/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 60/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 61/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 62/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 63/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 64/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 65/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 66/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 67/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 68/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 69/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 70/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 71/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 72/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 73/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 74/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 75/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 76/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 77/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 78/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 79/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 80/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 81/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 82/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 83/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 84/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 85/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 86/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 87/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 88/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 89/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 90/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 91/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 92/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 93/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 94/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 95/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 96/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 97/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 98/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 99/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.
 - 100/ Choisissez ensuite la direction destinataire de la demande.